

MAIRIE DU 4^e SECTEUR

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 22 AVRIL 2025

La séance est ouverte à 18 heures à la Mairie du 6/8 par Madame La Maire.

Madame la Maire.- Bonsoir Mesdames et Messieurs, bienvenue à Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les spectateurs participant à ce Conseil d'arrondissements, merci beaucoup d'être présents et présentes ce soir. Sans plus attendre, j'appelle Lee Ferrero, benjamin de notre Assemblée, à faire l'appel des présents.

(M. Lee Ferrero procède à l'appel)

Madame la Maire.- On va commencer par approuver le procès-verbal du dernier Conseil d'arrondissements. Y a-t-il des demandes de rectification sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix le procès-verbal de la séance précédente. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2025

Madame la Maire.- Le quorum étant atteint, ce Conseil d'arrondissements des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements peut valablement démarrer et sans plus attendre, je déclare la séance ouverte. Je vais commencer par vous demander d'approuver le procès-verbal de la séance précédente, si vous le voulez bien. Il y a des demandes de rectification sur le PV ? Je ne vois pas d'interventions. Je mets aux voix le procès-verbal de la séance. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Je suis heureuse de vous accueillir dans ce Conseil d'arrondissements, un Conseil d'arrondissements qui va être encore une fois riche en termes d'action publique. On va pouvoir aujourd'hui parler du stade nautique Florence Arthaud. On va pouvoir parler de la gestion de la relation citoyen et d'état civil et de maternité, vous allez le voir. On va parler du compte d'exécution de la Mairie de secteur. C'est un moment important dans l'année de la Mairie de secteur. Et puis aussi de nombreuses subventions que notre municipalité va pouvoir allouer aux associations œuvrant dans notre secteur. On est très heureux de pouvoir apporter et marquer notre soutien à ces associations culturelles, solidaires, sportives, sociales,

écologistes, toutes celles qui œuvrent dans le domaine des transitions.

On est aussi en ce moment dans une période qui est extrêmement riche en actions publiques. On est en train de préparer la saison estivale et on aura à la fin, encore une fois, un agenda bien rempli à vous proposer pour vous donner différents rendez-vous.

Je voudrais également vous formuler une invitation dès à présent, et que je réitérerai à la fin, mais une invitation qui nous tient absolument à cœur, qui est le fait que le 29 avril prochain, notre municipalité organise au Parc Chanot un moment qui va être extrêmement important. Il s'agit d'une réunion publique où nous vous convions toutes et tous pour pouvoir, ensemble, parler de notre beau littoral sud. Ce littoral sud, c'est celui qui s'étend de notre stade nautique Florence Arthaud, dès que nous nous l'aurons appelé ainsi dans quelques instants, je spoile. Depuis ce stade nautique, jusqu'à la Pointe rouge, c'est un espace que nous allons travailler à remettre en beauté, à remettre en attractivité. Le 29 avril sera ce moment de coup d'envoi d'un travail qui va s'échelonner sur plusieurs marches pour pouvoir aboutir à un projet qui sera présenté aux Marseillaises et aux Marseillais. D'ores et déjà, je vous donne rendez-vous pour ce moment extrêmement important.

Dans le cadre de ce démarrage de la saison estivale, et on l'a vu déjà pendant les vacances que nous venons de vivre et les vacances scolaires que nous venons d'avoir, on sait bien qu'avec les beaux jours rejaillissent les activités sur l'ensemble d'un beau secteur. Je pense qu'au nom du Conseil d'arrondissements des 6^{èmes} et 8^{ème} arrondissements, dans son intégralité, je voudrais déjà remercier les forces de police municipale, notamment, très engagées sur le terrain pour nous aider à apaiser, à chaque fois que c'est nécessaire, les situations. Vous dire tout l'engagement de ces forces de police, vous dire que l'on a été très heureux de pouvoir inaugurer notre nouveau commissariat de police de la division Sud à Haifa récemment avec le Maire, et puis aussi avec les habitants. Chacun se met à son poste pour pouvoir être en place pour cette belle saison estivale.

Avant d'entamer le Conseil d'arrondissements, comment ne pas avoir un mot ensemble pour le Pape François, qui a honoré Marseille de sa venue, on s'en souvient, il y a deux ans, en portant un message fort de fraternité et de

solidarité ? Je pense que Marseille se souviendra de lui. Je pense que notre Conseil d'arrondissements se souviendra de lui et je salue sa mémoire.

Sans plus attendre, parce que vous l'appellez tous, j'appelle Jean-Marc Pantalacci-Bonnaffous, mon premier adjoint, et qui est le rapporteur du budget. C'est lui qui va vous présenter le compte d'exécution de l'année 2024. Il va s'agir d'une présentation en deux étapes. D'abord, le compte d'exécution de la Mairie à proprement parler, et puis une comptabilité climat qui sera présentée par Pierre Ceccaldi, toujours sous la présidence de mon premier adjoint. Je quitte la présidence de séance pour ce moment. À tout à l'heure.

Rapport 25-002/MS4

COMPTE D'EXÉCUTION EXERCICE 2024

Rapporteur : Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS

M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.- Bonsoir à tous et toutes. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Nous sommes réunis ce soir pour examiner le compte d'exécution 2024 de la Mairie des 6^{èmes} et 8^{ème} arrondissements. Sans plus attendre, je vous annonce que la Mairie de secteur a dépensé la somme de 2 010 364,36 euros en 2024, pour un montant de dotation initiale de 1 804 218 euros. Cette dépense d'un peu plus de 2 millions d'euros représente l'ensemble des factures rattachées à l'exercice qui ont pu être payées en 2024. Pour les dépenses de fin d'année, les factures n'arrivent pas toujours avant la fin de l'exercice. On les règle donc sur l'exercice suivant, mais elles sont rattachées à l'exercice 2024. De même, les factures de 2023 qui ont été payées en 2024, sont rattachées à l'exercice 2023. Le calcul avec tous ces éléments-là font que nous obtenons ce montant de 2 010 000 euros.

Nous avons également utilisé dans une moindre mesure les reliquats générés au cours des exercices précédents. Vous comprendrez à quoi ils ont été consacrés dans le détail par service que je vais désormais aborder. Vous avez là une vue d'ensemble où vous pouvez aisément constater, comme chaque année, que la gestion des équipements transférés et de nos espaces verts constitue la plus grande part de nos dépenses de fonctionnement : 33 % en 2024. L'intégralité de la subvention

de fonctionnement qui nous a été allouée a été consommée et nous allons donc continuer à utiliser les reliquats des années précédentes, dont je vous parle chaque année lors du vote du compte d'exécution.

Je vais maintenant rentrer dans le détail par politiques publiques. La première dans l'ordre, la mission information et protocole, qui a été exécutée à hauteur de 161 502 euros. La grande nouveauté pour ce service concerne la création et la diffusion du journal de secteur, afin de renforcer l'information auprès des habitants de nos arrondissements. Il y a eu deux éditions en 2024, une en septembre, une autre en décembre, avec 70 000 exemplaires pour chaque édition. La Mairie a également mis en œuvre un dispositif de communication sans précédent, notamment pour les festivités de Noël, et nous avons également mis en place une première cérémonie annuelle d'accueil des nouveaux arrivants dans notre secteur au mois de juin 2024. Il y avait 100 personnes présentes, ce qui témoigne d'un beau succès. On a noté qu'en moyenne une centaine de foyers rejoignent chaque mois le secteur, ce qui montre la forte attractivité de notre territoire.

Le service suivant est celui de la vie des centres d'animation et de sport. Son budget a été exécuté à hauteur de 218 828 euros. Cela comprend le développement d'activités pour les seniors et les familles, comme par exemple « Mon assiette a du goût », qui continue à avoir très grand succès, l'organisation de repas, de lotos et de sorties culturelles, comme à l'Opéra de Marseille par exemple. Cela comprend également les animations et les événements musicaux, les portes ouvertes et le Noël des centres d'animation. Cela comprend encore le programme « Sportez-vous bien », avec 25 activités proposées, dont quatre en mer, chaque semaine du lundi au dimanche. Un système d'inscription en ligne pour les activités est mis en place depuis octobre 2024. À noter que nous continuerons à assurer toujours davantage de prestations locales et en régie, pour limiter à la fois les coûts et les transports. Au total, environ 200 structures associatives mettent en œuvre 250 activités socioculturelles dans nos centres.

Le service « Événements et culture » est exécuté à hauteur de 312 918 euros. Depuis 2020, notre projet est de développer la culture et les événements de proximité avec de grands événements culturels ouverts à toutes et à tous. Des

festivals, comme évidemment Musique à Bagatelle, mais aussi Oh, ma Parole, Tendances Clowns ou la Fête de la Science, des fêtes de quartier, comme La Voie est Belle, des fêtes en partenariat avec les associations locales et les CIQ, comme à Vauban, Bonneveine, Sainte-Anne, Le Rouet, Notre-Dame-du-Mont, les Cours Julien, la Madrague de Montredon, l'Escale Borely, bref, dans tous les quartiers possibles. Cela comprend aussi l'organisation de Cultures au jardin dans le cadre de l'été marseillais, et la mise en place de la première édition du Carrefour des engagés en septembre 2024. Et bien sûr, les fêtes de Noël, avec un énorme succès populaire cette année, près de 7 400 personnes accueillies lors des illuminations dans notre parc de Bagatelle.

Le service Enfance et Jeunesse a été exécuté à hauteur de 323 636 euros. Ce budget nous a permis d'assurer le fonctionnement de nos centres aérés pour accueillir près de 1 500 enfants les mercredis et plus de 3 500 enfants durant les vacances scolaires.

Nous veillons depuis 2020 à développer des activités diversifiées, des ateliers pédagogiques thématiques, comme par exemple l'éveil corporel, l'initiation aux graphes, les sorties montagnes, l'accrobranche, le padel, la voile, etc. Cela concerne également le carnaval des accueils collectifs de mineurs ou ACM. Par ailleurs, plus de 1 000 élèves de CM2 ont été reçus en juin 2024 sur trois matinées pour la remise des diplômes de fin de cycle élémentaire. C'est bien sûr un événement très symbolique, mais il était important à nos yeux de donner à ce passage au collège une véritable importance, et la fierté que nous pouvions lire dans les yeux de nos mineurs nous conforte dans la pérennisation de cette cérémonie.

Le budget des moyens généraux a été de 330 625 euros en 2024. Nous conservons la volonté constante de maîtriser les frais d'administration générale dans un contexte international incertain, afin de dédier davantage de budget au reste de notre action publique. Les économies générées en 2024 ont été possibles avec la montée en puissance et l'optimisation de l'administration et notamment de la fonction achat. Nous sommes ainsi en mesure de mener plus d'actions au service de nos usagers en maîtrisant nos moyens financiers.

Je rappelle que les moyens généraux financent le fonctionnement quotidien des services, les fournitures d'entretien, les fournitures administratives et d'état civil, les locations de copieurs, l'affranchissement, les fluides,

les carburants, l'entretien, etc. Ce budget permet notamment de faire fonctionner le service état civil du secteur, parmi les plus importants de Marseille, avec 6 088 naissances, 540 mariages et 1 640 décès enregistrés en 2024. Il est d'ailleurs pilote pour la mise en place de nombreuses procédures avant leur généralisation pour les autres mairies de secteurs. Le rapport suivant nous permettra d'en juger. Il est également en charge de la mise en œuvre de la GRC.

Sur les espaces verts et les équipements locaux, nous avons dépensé 662 855 euros. Nous continuons à investir pour entretenir et remettre à niveau nos équipements locaux dont vous pouvez voir la liste à l'écran, ils sont nombreux. À titre d'exemple, divers travaux ont été effectués au niveau du bâtiment de la Mairie de Bagatelle et de tous nos CMA-ACM afin d'offrir à nos agents de meilleures conditions de travail.

Mais le marqueur profond de notre action publique, c'est d'entretenir et de re-naturer et de ré-ouvrir les espaces verts qui étaient, pour certains, complètement délaissés et les résultats sont là. Bagatelle, Chanut, Corinthe, Giono sur notre budget, et de multiples réparations sur les aires de jeu du secteur, à Corinthe, Moulet, Michel-Lévy, Rouet. Nous sommes bien évidemment très attentifs à la maintenance et aux règles d'usage et nous assurons la rénovation et l'entretien des sols, des accès, des clôtures, des serrures, des grillages dans tous les parcs, stades, gymnases et jeux de boules. Nous assurons également la pose et le remplacement des panneaux d'information dans les parcs.

Nous venons d'achever la section fonctionnement de l'exécution du budget 2024. Nous passons maintenant au budget d'investissement, qui lui a été exécuté à hauteur de 170 073 euros. Nous avons émis 212 312 euros de mandat, mais avec le calcul que je vous ai expliqué au début, nous allons avoir également un report en fin d'exercice. L'essentiel de la dotation d'investissement a été consacré en 2024 à l'entretien et l'aménagement des espaces verts, l'installation des jeux d'enfants pour un total de 107 486 euros, et la réparation des bâtiments et équipements sportifs pour 62 587 euros. Tous ces investissements ont permis à nos usagers de pratiquer leurs activités dans les meilleures conditions possibles. À titre d'exemple, on peut citer les réparations réalisées dans le gymnase Teisseire, les travaux de création de locaux mutualisés avec les écoles au niveau des jeux de boules de

Corinthe, et deux installations d'aires de jeu à Montrose et au Rouet.

Nous pouvons nous satisfaire de dépenses globalement maîtrisées. Je tiens d'ailleurs à saluer ici les services de la Mairie de secteur qui ont fait preuve d'un professionnalisme exemplaire pour exécuter ce budget ambitieux. Il témoigne de notre capacité à réorienter les masses budgétaires pour tenir compte des priorités d'actions publiques. Il témoigne de la volonté de continuer la remise à niveau de nos équipements et en particulier de nos jardins. Il témoigne également de l'utilisation rationnelle de nos reliquats en investissement et en fonctionnement.

Voilà, je viens de terminer la présentation de ce compte d'exécution 2024. Y a-t-il des questions avant le vote du rapport, qui a reçu un avis favorable de la Commission ? Je ne vois pas de questions. Je vous propose donc de passer au vote. Ce qui est soumis à votre vote, c'est un rapport constitué de trois articles. Le premier article précise le montant total des mandats émis sur l'exercice 2024. Il s'élève à 2 133 226,51 euros en fonctionnement et à 212 311,94 euros en investissement. Le deuxième article concerne le montant total des restes à réaliser de l'exercice 2024 qui s'élève en fonctionnement à 241 765,84 euros et en investissement à 26 954,01 euros. Le troisième article concerne le montant des crédits sans emploi, c'est-à-dire reportés, qui s'élève en fonctionnement à 331 077,03 euros, et en investissement à 83 521,05 euros. Je mets donc ce rapport au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Le rapport est adopté. Je vous remercie pour votre attention.
(Applaudissements)

Comme chaque année, depuis sa mise en place, vous allez avoir maintenant un point d'information sur l'évaluation climatique du budget, qui suit toujours le rapport d'exécution depuis qu'il est mis en place, puisque les dépenses de la Mairie de secteur trouvent une traduction dans l'évaluation climatique du budget. Pierre Ceccaldi suit cela de très près. Il va vous faire cet exposé.

M. Pierre CECCALDI. - Merci, Monsieur le Premier adjoint. Bonjour à tous et toutes. Comme c'est désormais l'habitude, je vous présente en miroir de l'exécution budgétaire son évaluation climatique. Ici, ce que vous voyez, c'est une esquisse temporelle. Juste pour illustrer le fait

que la démarche a démarré à l'automne 2021, en marge de la COP 26. Elle se déploie dans les services depuis désormais 18 mois, en particulier à travers ce que l'on appelle l'évaluation climatique du budget.

Cette démarche s'appuie sur trois axes de travail qui s'appuient sur deux outils opérationnels, l'un assez lourd et qui demande une expertise assez forte, qui est le BEGES ou bilan d'émissions de gaz à effets de serre, qui est une procédure comptable certifiée par l'ADEME, l'Agence de la transition écologique. L'autre outil opérationnel que nous déployons dans le service est une évaluation climatique du budget. Cet outil est un outil de classification des dépenses sur la base d'un code couleur que je vais illustrer tout de suite.

Ce travail s'inclut dans la stratégie de contribution aux objectifs climat de la Ville. Ce que vous voyez de manière très imagée, c'est que l'on a environ un tiers des dépenses qui viennent de vous être présentées et qui sont défavorables au climat. Cela concerne de manière immédiate les carburants de nos véhicules de service, mais également les fluides énergétiques des bâtiments. Une nouvelle chose qui s'ajoute à ces dépenses défavorables au climat cette année, puisque la nomenclature a changé en fin d'année 2024, ce sont les achats qui sont sans critères verts. Il y a des achats qui auparavant apparaissaient comme neutres, qui apparaissaient en gris l'an dernier, et qui aujourd'hui deviennent rouges. Mais ce n'est pas parce qu'on a été moins vertueux, c'est simplement que la convention de classification a changé. Cela va aussi de pair avec le déploiement d'outils opérationnels pour piloter ces achats. On parle d'achats écologiquement responsables. Je vais vous en dire un mot tout de suite après.

Vous voyez également comment ces dépenses se répartissent. En gris, c'est pour le neutre. Ce n'est pas tant qu'on a du mal à les classer, mais c'est quand on achète des médicaments, etc. Vous avez également des dépenses plutôt favorables en vert clair, ou très favorables en vert foncé. Là, on parle de repas végétariens dans les centres aérés, etc.

Sur la diapo suivante, on compare le compte d'exécution sur la gauche, que vous venez de voir, à l'état spécial de 2025. Vous voyez que l'on montre une ambition renouvelée sur la part des achats défavorables dans notre budget, qui était à 20 % l'an dernier et qui est monté à 32 % en particulier pour cette raison de changement de nomenclature

dans la classification. Mais cela ne nous empêche pas de renouveler cette ambition et d'y associer des moyens, en particulier parce qu'il y a un service à la Mairie de Marseille qui s'appelle une Direction des achats écologiquement responsables. On va s'appuyer sur la compétence de ce service pour mettre en œuvre cette ambition et faire en sorte que cette part des achats défavorables dans les dépenses de la Mairie de secteur soit la plus basse possible.

Vous voyez également que l'on a plus de 50 % des dépenses prévues dans l'état spécial de 2025 qui sont favorables au climat, soit plutôt favorables, soit très favorables. Ici, ce que l'on regarde, c'est la section d'investissement. C'est une partie pour laquelle l'évaluation climatique du budget est devenue obligatoire, juste après que nous l'ayons mise en place. On est assez fiers d'avoir pu être pionniers dans cette démarche. Je tiens ici aussi à dire un mot pour les services, parce que Monsieur le DGS est présent, et c'est une démarche qui est quand même assez lourde. Il ne faut pas se le cacher. Je reconnais ici l'effort et la pugnacité de l'ensemble de l'administration de la Mairie de secteur pour mettre en œuvre cette démarche d'évaluation climatique du budget. Trois quarts de ces dépenses d'investissement sont neutres, encore une fois en fonction de la classification, on applique simplement la charte nationale.

Un gros quart, 25 %, ce sont des travaux d'amélioration des espaces verts. C'est plutôt des dépenses favorables. Je dis également un mot sur le fait que l'on n'a pas le droit d'investir dans la rénovation énergétique des bâtiments, par exemple. Ce que vous ne voyez pas là, c'est qu'en 2024, on a changé le système de chauffage d'un de nos centres d'animation, qui est passé d'une chaudière gaz à une chaudière biomasse. Ça, c'est vertueux pour le climat, même si ça ne transparaît pas dans le diaporama.

Pour conclure, je répète les piliers sur lesquels on s'appuie et les priorités que l'on se donne. Ce sont les objectifs de 2025, mais qui sont les mêmes qu'en 2024. C'est pour cela que la diapositive a été répétée. La poursuite des efforts de rénovation des bâtiments et de changement des systèmes de chauffage comme je vous l'indiquais à l'instant, parce qu'on en a changé un, mais il en reste de nombreux. Pour cela, il faut se mettre sous la gouttière des services de la Mairie centrale, mais aussi des leviers de subventions,

notamment de l'ADEME, pour la rénovation des bâtiments publics.

Il faut également intégrer dans tous nos marchés de passation de services des critères relatifs aux modes de déplacement. Vous voyez, cela donne un peu de vertige sur le niveau de complexité, mais c'est aussi là-dedans que l'on s'engage en étant pionnier et en marchant devant. Comme administration publique, on a l'ambition d'être exemplaire. Numéro trois, limiter les achats de produits très transformés et, à l'inverse, avoir le plus possible de produits bruts, notamment des fruits dans les goûters pour les enfants. Numéro quatre, systématiser la prise en compte des labels reconnus par l'ADEME pour la valeur environnementale ou pour les achats de fournitures de bureaux, etc. Et enfin, intégrer systématiquement une clause relative à la technologie LED pour les illuminations, qui permettent de diminuer significativement la consommation électrique. Merci encore à tous pour votre attention.

(Applaudissements)

M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS. - Merci beaucoup. Il y a-t-il une question sur ce point d'information qui, je vous le rappelle, n'est pas soumise au vote ?... Je ne vois pas de main levée. Je vais donc demander à la légitime mandataire de cette assemblée de reprendre sa place. Merci à tous.

(Applaudissements)

Madame la Maire.- Eh bien re-bonsoir à tous. Alors, puisque nous avons franchi cette étape, je vous propose que nous parlions maintenant de gestion de relations avec les citoyens. Et pour ça, Monsieur Pantalacci-Bonnaffous, la parole est à nouveau à vous.

Rapport 25-003/MS4

Gestion de la relation citoyenne : déploiement d'officiers d'état-civil du 6/8 à la maternité Saint-Joseph

Rapporteur : Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS

M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.- Merci beaucoup, Madame la Maire. Effectivement, nous allons parler de gestion de la relation citoyenne, parce que dans sa volonté permanente

d'amélioration du service aux usagers, la Mairie du quatrième secteur a engagé une démarche de gestion de la relation citoyenne que nous avons présentée dans cette enceinte à plusieurs reprises. Le rapport de ce soir, que j'ai l'immense fierté de présenter ici, est le fruit d'un travail réalisé dans ce cadre, en collaboration étroite avec la Mairie centrale. Rappelons avant tout que le service d'état civil de notre Mairie enregistre près de la moitié des naissances marseillaises. Et pour cela, nous allons mener une expérimentation d'un an dans l'une des plus grandes maternités de France, le pôle parents-enfants Sainte-Monique, au sein même de l'hôpital Saint-Joseph. En collaboration étroite avec la Direction de cet établissement, nous souhaitons y établir une permanence état civil qui sera chargée de recueillir les déclarations de naissance directement sur place, mais qui aura également une mission de renseignements et d'accompagnement auprès des futurs pères et mères. Deux officiers d'état civil seront ainsi détachés quotidiennement, du lundi au samedi, dans les locaux mis à disposition.

Lorsqu'un enfant arrive dans une famille, c'est toujours un bouleversement et les jeunes parents doivent penser à mille choses pour que ce bel événement se passe dans les meilleures conditions, alors qu'ils sont encore sous le coup de l'émotion. La déclaration de naissance, qui doit impérativement se faire dans les cinq jours suivant l'accouchement, est la première des démarches à faire. Elle s'en trouvera donc considérablement simplifiée, puisqu'il ne sera plus nécessaire de prévoir un déplacement en mairie, car cette formalité aura été préparée en amont grâce au professionnalisme et au sens du service public des agents détachés. À ce sujet, je tiens ici à leur témoigner ma sincère reconnaissance pour leur implication sans faille dans ce magnifique projet. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire. - Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Merci beaucoup, Monsieur Pantalacci-Bonnaffous. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. On enchaîne avec le rapport numéro trois.

Rapport 25-42148-DGAJSP

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA RELATION CITOYENNE ET DE LA PROXIMITÉ - PÔLE ÉLECTIONS ÉTAT CIVIL - Convention entre la Ville de Marseille et l'hôpital Saint Joseph de Marseille pour l'accueil d'une permanence État civil au sein du pôle Parents-Enfants Sainte Monique

Rapporteur : Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS

M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.- Il y a un lien direct avec le précédent, puisqu'il s'agit de la convention de mise à disposition de locaux dans le groupe parents-enfants de Sainte-Monique, en vue d'y établir la permanence d'état civil, dont vous venez d'approuver la création. Ce rapport précise les conditions de cette mise à disposition, établit les responsabilités de toutes les parties, et rappelle les missions de la permanence d'état civil. Il a également reçu un avis favorable à la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame Roques.

Mme Sophie ROQUES. - Un petit mot sur cette permanence d'état civil au sein de la maternité. C'est un exemple concret de ce que nous défendons, un service public qui sort des murs et qui s'adapte aux réalités de la vie. Ce dispositif, c'est plus de simplicité pour les familles, toutes les familles, les couples, comme les mères qui accouchent seules. C'est aussi une démarche de proximité, d'égalité, quoi de plus beau au final d'être là au moment de la naissance. C'est un symbole d'un service public humain et accessible, et inscrit dans le quotidien, parce que le service public doit être là où il est attendu et là où il est utile, sans exceptions. J'en profite aussi pour remercier la pleine implication des agents et des agentes de la mairie du 6/8 dans ce projet au service de toutes les familles.

(Applaudissements)

Madame la Maire.- Merci, Madame Roques. Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je mets ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité des votes, et aussi des sourires que je vois dans l'Assemblée. Merci beaucoup d'œuvrer pour rapprocher

le service public de nos usagers et de nos usagères. Merci beaucoup.

Rapport 25-42256-DML

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Dénomination stade
nautique Florence Arthaud.**

Rapporteur : Olivia Fortin

Madame la Maire. - Le rapport numéro 4, j'ai l'honneur de le présenter. Je m'étais auto-spoilé en introduction, mais j'y reviens. Vous vous rappelez de cette belle marina olympique qui a pu accueillir pendant les Jeux Olympiques nos épreuves de voile. Le rapport que je porte aujourd'hui vous propose d'adopter une dénomination pour ce stade nautique, que cette marina est en train de devenir. Ce stade nautique a une triple vocation aujourd'hui, d'accueillir toujours le Pôle France, c'est-à-dire nos champions de voile et nos championnes, et qu'ils puissent s'exercer et démontrer aussi leur art et inspirer nos jeunes qui seront accueillis au centre municipal de voile. Ce centre municipal de voile a vocation à accueillir nos enfants, nos enfants de nos écoles, de toutes les écoles de Marseille. Et notamment avec l'objectif d'accueillir tous les élèves de CM2 pour un stage d'une semaine, un stage ayant vocation à leur apprendre à la fois la voile et aussi la biodiversité marine. On est extrêmement heureux d'avoir ce deuxième usage.

Le troisième usage de ce stade nautique est celui de pouvoir accueillir des associations qui vont pouvoir proposer à tous les Marseillaises et les Marseillais que nous sommes de pouvoir venir pratiquer ces sports nautiques. Pour ce stade qui a pour vocation à la fois d'inspirer par les championnes et les champions et aussi de transmettre, nous vous proposons d'approuver la dénomination du stade nautique Florence Arthaud. On connaît Florence Arthaud, elle fut Marseillaise, elle fut la première femme à gagner la Route du Rhum. Après avoir gagné cette Route du Rhum, en rentrant et en posant le pied sur le quai, elle a déclaré : « Ce soir à la maison les femmes relèvent la tête ». Elle a marqué l'histoire de la voile, c'est une grande championne. Elle a marqué Marseille et

je suis heureuse de pouvoir vous proposer que l'on célèbre et son courage, son engagement et sa passion pour la mer.

S'il n'y a pas de prises de parole sur cette dénomination, je mets ce rapport au vote. Qui vote contre ? Vous votez contre la dénomination du stade nautique Florence Arthaud Monsieur Marandat ?

M. Bernard MARANDAT. - Non, excusez-moi, pour une fois, pour une dénomination, on était tout à fait d'accord.

Madame la Maire.- Alors attendez, je le refais. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote pour ? Tout le monde. (*Applaudissements*) Je suis très heureuse de vous dire que ce rapport est adopté à l'unanimité. Sans plus attendre, je passe la parole à Madame Masson pour le rapport numéro 5.

Rapport 25-42036-DAEJ

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes - 1^{re} répartition

Rapporteur : Juliette Masson

Mme Juliette MASSON. - Bonsoir à toutes et tous. Madame la Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous restons dans le domaine de l'action publique en direction de la jeunesse, puisqu'il vous est proposé d'adopter un rapport sur proposition de Monsieur Hedi Ramdane, adjoint en charge de la jeunesse et des auberges de jeunesse. Ce rapport est en direction des jeunes âgés de 15 à 29 ans, qui représentent quand même 19,4 % de la population marseillaise, soit la plus importante classe d'âge. C'est aussi une population particulièrement touchée par les discriminations dans les différents temps d'accès à l'autonomie et à l'insertion sociale.

C'est pourquoi, dans le cadre de la forte ambition qu'elle porte pour ces jeunes, la Ville de Marseille souhaite consacrer un budget spécifique pour soutenir, d'une part, les associations portées par les jeunes qui s'engagent dans la mise en œuvre de projets aux retombées culturelles, sociales

et citoyennes sur l'ensemble du territoire. Et de soutenir les associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes du territoire. Cela pour un montant de 46 500 euros, et nous sommes concernés dans notre secteur par deux associations, le Centre régional d'information jeunesse Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour 10 000 euros, et l'association UCPA Sport et Loisirs, pour 5 000 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci, Madame Masson. Je ne vois pas de prises de parole. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Madame Masson, le rapport numéro 6.

Rapport 25-42022-DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux 2025 - 2^{ème} répartition des subventions sur les financements inscrits dans la convention cadre des centres sociaux 2025

Rapporteur : Juliette Masson

Mme Juliette MASSON. - Il s'agit d'approuver sur une proposition de Monsieur Ahmed Heddadi, en charge du lien social, de la vie associative, des centres sociaux, du bel âge, de l'animation urbaine, des centres aérés, des maisons pour tous et de l'accueil collectif de mineurs, une délibération du 16 février 2024 au Conseil municipal. Il avait été décidé la mise en œuvre de la convention cadre des centres sociaux, ainsi que l'avenant numéro 1, qui a décliné de façon opérationnelle à Marseille, pour la période 2024-2027, cette convention.

Elle s'inscrit dans le cadre d'une démarche multi-partenariale. Je vous ai parlé de l'avenant numéro 1. L'objet de ce présent rapport est d'autoriser, en faveur de neuf centres sociaux, le versement de subventions portant sur les missions d'animation globale et de coordination des activités collectives et familles, selon les situations suivantes.

Pour nous, cela concerne uniquement le centre Saint-Giniez-Milan, pour un montant de 18 070 euros. La dotation

globale s'élève quand même à 657 874 euros. Je précise, mais cela n'a pas d'incidence sur ce rapport, que l'association Léo Lagrange change de dénomination.

Madame la Maire.- Merci pour cette information au Conseil d'arrondissements !

Mme Juliette MASSON. - Léo Lagrange intervient quand même beaucoup sur notre territoire, donc c'est important de le préciser.

Madame la Maire.- Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix. Qui vote contre ?... Le public n'est pas amené à intervenir. On sera ravi de pouvoir échanger à la suite du Conseil d'arrondissements. On en parle après. Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup, Madame Masson. Pour le rapport numéro 7, je passe la parole à Monsieur Jouve.

Rapport 25-42091-DML

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Attribution de
subventions à des associations et autres structures
d'activités maritimes et littorales**

Rapporteur : Cédric Jouve

M. Cédric JOUVE.- Madame la Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, la politique culturelle de la Mairie de secteur est très ambitieuse. Elle se traduit chaque année par de nombreuses actions culture pour toutes et tous. Je dirais même plus, culture de toutes et tous, parce que dans une idée de faire culture ensemble, de partager ce lien d'humanité et d'aller toujours plus vers l'autre pour éviter ce qui se passe, notamment actuellement dans le monde en termes de crispations, l'ouverture est essentielle. C'est ce que l'on met en avant à travers une culture de proximité. C'est le premier point. Il y a de nombreux événements partout sur notre territoire qui vont commencer tout de suite. La diversité culturelle aussi, puisque vous le savez peut-être déjà, on a de nombreuses actions sur la parole vivante, les rencontres vocales avec la pratique vocale, Musique à Bagatelle, les spectacles aussi

dans les jardins et de nombreuses autres formes artistiques pour s'éveiller dès le plus jeune âge, à travers l'éducation artistique et culturelle. Une éducation populaire essentielle pour réveiller les petites Marseillaises et les petits Marseillais et vivre ensemble des moments d'exception.

Je ne vais pas être plus long, puisqu'il ne s'agit pas de détailler la saison culturelle. On aura l'occasion de le faire dans nos newsletters, donc j'espère que vous êtes toutes et tous abonnés, pour découvrir tout ce qui va arriver, les réjouissances à partager sans modération.

Madame la Maire. - Un mandat, une passion, Cédric !

M. Cédric JOUVE. - C'est ça. Juste pour vous dire que bientôt « Oh ! Ma parole » va commencer cette année, avec une nouveauté, puisque nous avons deux pôles, Sainte-Anne et Engalière, mais aussi le pôle des terrasses du MAC, etc. En bon français, sauvez la date, save the date, vous pouvez le noter sur vos agendas, du 15 au 24 mai.

Mais avant, nous allons avoir une nouveauté à déguster en famille, le 4 mai, Tous en cirque. On a les clowns et maintenant on a tout le cirque, c'est-à-dire tous les arts du cirque qui vont être mis à l'honneur. Avec Archaos qui a été notre partenaire programmation, vous connaissez certainement Archaos qui fait la biennale des arts du cirque qui a été à côté avec le village du Prado.

Cette année, il y a quatre compagnies pour remettre à l'honneur un petit peu tous les styles des arts du cirque, avec une dimension participative et à la fois des jeunes talents et talents confirmés. C'était pour la prochaine date et il y en aura bien d'autres par la suite.

Je vais passer à mes rapports, puisqu'on est là pour ça. Rapport numéro 7, c'est parti. Il s'agit du transfert de la sculpture Babel Kréole dans l'inventaire de la Mairie du quatrième secteur. Babel Kréole a été réalisée dans le cadre de l'Olympiade culturelle l'année dernière. Vous le savez aussi peut-être, il y a de nombreuses structures qui ont été financées par des subventions de la Mairie du secteur, de la Mairie de Marseille et de l'organisation Paris 2024. Dans ces lauréats, il y avait l'association ACELEM qui fait un travail formidable, notamment dans les quartiers prioritaires, pour la lecture publique. Nous avons ici une proposition d'intervention d'ACELEM dans les parcs de Bagatelle avec des enfants de nos ACM, et la mise en place de cette belle

sculpture qui a été faite avec des enfants des quartiers prioritaires. C'est une œuvre participative de l'artiste Mikaël Elma qui symbolise l'idée de la rencontre par ses portes ouvertes aux quatre directions. Vous pouvez la voir en bas du parc, je ne sais pas si vous l'avez déjà vue. Elle est installée là. Il y a quatre niveaux sur cette sculpture avec une dimension écologique, de diversité et, tout en haut, l'allégorie des valeurs de l'Olympie, pour aller toujours plus loin, toujours plus haut, tous ensemble. Nous avons souhaité la conserver. Nous avons réussi à le faire. Nous l'avons rêvé. C'est fait. Elle est là, dans notre inventaire. Ce rapport a aussi recueilli un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Si vous le votez, cette sculpture sera transférée à la Mairie du secteur. C'est ce que nous vous proposons. Je mets ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Bravo, Monsieur Jouve.

(Applaudissements)

Rapport 25-42060-DC

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une troisième
répartition aux associations ou organismes culturels au titre
des subventions 2025 - Approbation des conventions - Secteur
culture provençale.**

Rapporteur : Cédric Jouve

M. Cédric JOUVE.- Il s'agit de l'attribution de subventions 2025 pour les associations de culture provençale. La culture provençale, pour nous, on en a souvent parlé, c'est très important. C'est pour cela que sur notre secteur sont concernées plusieurs associations que l'on soutient. L'Escolo de la Mar, avec 1 500 euros, qui est rue de Lodi, que je vous conseille d'aller voir, parce qu'il y a un musée de culture provençale absolument incroyable dedans, avec de nombreuses pièces de musées.

L'association Lei Bouscarlo de Marsiho, pour 3 000 euros, et l'association Prouvenço d'Aro, pour 3 000 euros. On peut dire aussi que ces associations interviennent régulièrement dans nos différents événements et

festivals, tout au long de l'année, notamment à La Voie est belle, depuis plusieurs années successives. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Pour la culture provençale qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité. Merci, Monsieur Jouve. Le rapport suivant, le numéro 9.

Rapport 25-42058-DC

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une troisième
répartition aux associations ou organismes culturels au titre
des subventions 2025 - Approbation des conventions**

Rapporteur : M. Cédric JOUVE

M. Cédric JOUVE.- Il s'agit de l'approbation d'une troisième répartition aux associations culturelles au titre des subventions 2025. Elles sont concernées dans notre secteur, l'Open Festival Marseille, pour 3 000 euros, avec qui nous travaillons aussi, notamment le 8 mars, avec des projections de court-métrage féministes. L'association Tanimena, pour 3 000 euros, qui fait un festival de culture autour de Madagascar. L'association Mamanthé, pour 4 000 euros, un festival de culture caribéenne. BIM, pour 3 000 euros, et 3 000 euros aussi à l'Éducation artistique et culturelle, qui est un festival que vous connaissez peut-être sur la bande dessinée d'illustration. Mini Cabaret, pour 4 500 euros, notamment pour financer leur action de festival d'accordéon, qui est un petit lieu que je vous conseille vraiment d'aller voir, Rue de Lodi, qui est incroyable, un petit cabaret qui sort un peu de nulle part, tenu par deux charmantes personnes âgées qui sont pleines d'énergie. L'association Les Écrans du Sud, pour 39 000 euros, qui fait notamment une projection plein air l'été, dans le cadre de l'été marseillais, mais pas que. L'association Bintang Tiga, pour 5 000 euros, avec son instrument incroyable, le gamelan de Bali. L'association Artistes en Exil, pour 6 000 euros. L'association Va jouer dehors, pour 21 000 euros. L'association Alcime, qui fait le festival, que vous connaissez certainement aussi, Musique et Cinéma, pour 5 000 euros, avec leur action Programmateur en herbe, pour les plus jeunes. Solaris, qui est donc le vidéodrome, pour 4 000 euros, avec notamment l'action Cinéma pour les minis.

Mer et Colline, 4 000 euros, pour de nombreuses programmations et événements culturels, tout au long de l'année. Et la compagnie de Rara Woulib, qui mêle souvent amateurs et professionnels, à travers de très belles créations, qui sont jouées souvent au Festival de Marseille. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce rapport ? Non, je vais le mettre au vote. Juste, je mentionne pour le procès-verbal que je me déporte sur ce rapport. Je le mets au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup, Monsieur Jouve. Le rapport numéro 10, il y en a encore un.

(Applaudissements)

Rapport 25-42059-DC

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - Attribution de subventions
d'investissement - Troisième répartition - Différents secteurs
culturels - Approbation des conventions de subventionnement
conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures**

Rapporteur : Cédric JOUVE

M. Cédric JOUVE.- C'est la fin de la saison culturelle, c'est le dernier rapport. Il s'agit de l'approbation de subventions d'investissement aux associations culturelles au titre des subventions 2025. Les Écrans du sud, dont on parlait, pour 17 888 euros. Il s'agit du renouvellement de leur matériel de projection plein air. L'association La responsabilité des rêves, qui est la coopérative qui gère l'Espace Julien, pour 166 000 euros. Il s'agit d'un aménagement et d'un rééquipement en profondeur de l'Espace Julien, qui rayonne sur notre territoire, avec une très belle programmation. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Je le mets au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Madame Meilhac va nous présenter le rapport numéro 11.

Rapport 25-42196-DTEM

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS - PÔLE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE ESPACES NATURELS
ET BIODIVERSITÉ - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE AU
QUOTIDIEN - DIRECTION NATURE EN VILLE - PÔLE NATURE DE
PROXIMITÉ ET RENATURATION - SERVICE ESPACES VERTS ET
RENATURATION

Rapporteur : Anne MEILHAC

Mme Anne MEILHAC. - Bonsoir, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, Chers collègues. Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Madame Christine Juste, adjointe en charge de l'environnement, de la lutte contre les pollutions, de l'eau, de l'assainissement, de la propreté de l'espace public, de la gestion des espaces naturels, de la biodiversité terrestre et de l'animal dans la ville, et de Madame Nassera Benmarnia, adjointe en charge des espaces verts, du parc des jardins et du retour de la nature en ville, soumetts au Conseil le rapport suivant. Il concerne la protection du vivant dans le fonctionnement quotidien de notre ville, et la prise de conscience de la nécessaire préservation de la biodiversité. Deux objectifs qui impliquent de sensibiliser la population un petit peu en continu pour que tous les Marseillais et les Marseillaises s'approprient les gestes au quotidien qui protègent.

En 2025, la Ville de Marseille souhaite soutenir l'association Société d'Horticulture et d'Arboriculture des Bouches-du-Rhône, SHABDR, sise à Marseille, dans le huitième arrondissement au parc Bortoli. Elle propose des projets d'intérêt général localement, entrant pleinement au champ de la politique municipale en matière de protection de l'environnement. Comment ? L'association diffuse des connaissances horticoles et botaniques à travers sa bibliothèque et son jardin, qui sont deux outils très complémentaires. Il y a également un programme de sortie nature et de patrimoine tout au long de l'année et des conférences. Récemment, la SHABDR, la Société d'Horticulture, s'est portée volontaire pour s'associer à quatre autres associations pour s'occuper de la friche urbaine naturelle de la traverse Paul. Nous sommes très fiers et nous vous invitons à la fréquenter à travers ces associations. Pour toutes ces actions, nous vous proposons une subvention de 3 000 euros

réglée en un seul versement. Je vous invite à rejoindre la Société d'Horticulture, la LPO, Plante verte, Germ' et Pachamama, dans ces projets. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Je le mets au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci Madame Meilhac.

Rapport 25-42090-DS

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DES SPORTS - Approbation d'une troisième répartition
de subventions aux associations sportives - Approbation des
conventions.**

Rapporteur : Cyprien Vincent.

M. Cyprien VINCENT. - Bonsoir Mesdames et Messieurs, Madame la Maire, chers collègues. Le rapport 12 concerne l'approbation de la troisième répartition des subventions aux associations sportives. Pour le secteur 4, le montant s'élève à 114 500 euros, avec notamment le SMUC et leur fameuse corrida de Marseille. Ce rapport a eu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Le rapport numéro 13.

Rapport 24-41884-DFI

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION
FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - SERVICE ACTION FONCIÈRE ET
IMMOBILIÈRE - 5^{ème}, 6^{ème} ET 15^{ème} ARRONDISSEMENTS - Dispositif
Habiter Marseille : le logement-ventes par annonces
immobilières - Cession de trois biens au 125, avenue de la
Viste dans le 15^{ème} arrondissement, au 37 rue Crillon dans le
5^{ème} arrondissement, et au 8, avenue de Constantine dans le 6^{ème}
arrondissement.**

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

M. Cyprien VINCENT. - C'est donc moi, Madame la Maire, sur proposition de Monsieur Mery, adjoint en charge de l'urbanisme, de l'aménagement durable, de la stratégie patrimoniale, de la valorisation et de la protection du patrimoine municipal et des édifices culturels, pour la cession de trois biens municipaux. Dans le cadre d'Habiter Marseille et du Logement, programme lancé en 2024 qui permet la mobilisation du patrimoine de la Ville pour contribuer à la production de logements, grâce à différentes procédures de cession, trois biens ont été mis en vente par annonces immobilières qui précisent l'attente de la Ville à savoir : la création de logements avec l'obligation pour les acquéreurs de faire du bien leur résidence principale, ou de procéder à une mise en location du bien conventionné avec Loc' avantages au niveau 2 ou 3. Chacune de ces annonces a fait l'objet d'une offre jugée dans chaque cadre recevable. Ces offres proposent des prix de cession inférieurs aux prix indicatifs de mise en vente, justifiés par l'engagement à réaliser des travaux.

En ce qui concerne le quatrième secteur, il s'agit d'un bien au 8 avenue Constantine, dans le sixième arrondissement. Cette maison, en R+1, nécessitait de lourds travaux structurels de rénovation, visant une qualité environnementale ambitieuse et souhaitée. Il s'agit donc d'approuver cette cession au profit de Madame Anna Sadoul et de Monsieur Alexandre Marchand, pour un montant de 430 000 euros nets. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire. - Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie beaucoup. Je voudrais juste dire un petit mot sur ce rapport, si vous me le permettez, Monsieur Mery, pour vous saluer dans cet engagement. En fait, on pourrait se dire que c'est une maison qui est vendue par la Ville dans notre secteur, mais ce n'est pas rien. Le programme Habiter Marseille, l'enjeu pour nous, c'est d'abord d'avoir fait l'inventaire de notre patrimoine immobilier, ce qui était une étape extrêmement importante pour notre municipalité, puisqu'en 2020, on s'est rendu compte que le patrimoine n'était pas consolidé. Les différentes directions géraient chacune le patrimoine dont elles avaient la charge, mais personne n'avait la vision globale.

Depuis 2020, il y a un travail de fourmi qui a été fait pour identifier l'ensemble du patrimoine immobilier de la

Ville de Marseille, et ensuite faire le tri. Pour se dire que ce bâtiment a pour vocation de continuer ou de devenir des bureaux pour les agents de notre fonction publique, ou pour accueillir nos usagers. Tel bâtiment a pour vocation d'être transformé en logement et pour cela soit d'être vendu, soit d'être confié à un bailleur, etc. En fait, c'est tout le patrimoine de la Ville qui est en cours d'analyse et de transformation pour qu'il puisse contribuer à loger les Marseillaises et les Marseillais quand c'est l'occasion. Et là, cette délibération qui concerne trois biens immobiliers de la Ville et un pour notre secteur. C'est en fait l'illustration de ce travail qui est fait au fur et à mesure pour que la Ville joue son rôle à la fois d'entretien et de valorisation du patrimoine pour contribuer à loger les Marseillais. C'est un travail extrêmement important qui est mené par l'ensemble des services de la Ville et sous l'égide d'Éric Méry. Bravo, et je crois que l'on peut applaudir ce vote. Ce n'est pas rien.

(Applaudissements)

Merci beaucoup. Monsieur Vincent, si vous voulez bien, je vous laisse la parole pour le rapport numéro 25.

Rapport 25-42091-DML

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Attribution de
subventions à des associations et autres structures
d'activités maritimes et littorales.**

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

M. Cyprien VINCENT. - Madame la Maire, le rapport 25 concerne l'attribution de subventions à des associations et autres structures d'activités maritimes et littorales. Elle est portée par Monsieur Menchon, adjoint au nautisme et au littoral. Pour le quatrième secteur, 76 000 euros de subventions sont attribués à des acteurs tels que l'ASPTT, l'UCPA, le MM-CK. Ce rapport a eu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci, Monsieur Vincent. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci

beaucoup. La parole est à Madame Amsallem pour le rapport numéro 14.

Rapport 25-42107-DSPI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - budget primitif 2025 - 2^{ème} répartition.

Rapporteur : Marie-Hélène AMSALLEM

Mme Marie-Hélène AMSALLEM.- Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, sur proposition de Madame Rubirola, adjointe en charge de la santé publique, la promotion de la santé, nous soumettons au Conseil le rapport suivant. Il s'agit de subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique. C'est le budget primitif 2025, la deuxième répartition.

Dans notre secteur sont concernées l'association « Les Sentinelles de l'égalité », qui est une association d'usagers de soins en santé mentale pour un dossier d'ateliers de GEM, c'est le groupe d'entraide mutuelle, pour un montant de 5 000 euros. L'association Des psy dans la cité pour un dossier « Bébé accueil, soins et écoute », c'est un dispositif de prévention et de promotion de la santé mentale pour les bébés de zéro à trois ans et leurs familles dans le but de prévenir l'apparition ou l'installation de troubles psychiques. Le montant est de 10 000 euros, ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup Madame Amsallem. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. La parole est à vous pour le rapport numéro 15.

Rapport 25-42115-DSPI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique, volet « activité physique adaptée » - budget primitif 2025 - 1^{ère} répartition.

Rapporteur : Marie-Hélène AMSALLEM

Mme Marie-Hélène AMSALLEM. - Il s'agit de subventions attribuées aux associations de développement des projets de santé publique avec un volet « activité physique adaptée » pour le budget primitif première répartition 2025. Dans notre secteur sont concernées les associations suivantes : Alpha, pour promouvoir la santé, la recherche, la pratique, la création par de la danse contemporaine ainsi que le développement de ces actions en milieu hospitalier dans le cadre sport et cancer, avec un montant de 4 000 euros. Le SMUC pour une prise en charge de sport sur ordonnance, pour un montant de 5 000 euros. L'association sportive ASPTT pour la prise en charge de sport sur ordonnance également, réservée aux personnes à besoins spécifiques et disposant d'une ordonnance : ALD, maladie chronique, handicap, etc., avec un montant de 8 000 euros. Le centre social Mer et Colline pour des activités de bien-être en santé, un montant de 3 000 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci Madame Amsallem. Je ne vois pas de prise de parole. Je mets ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Madame d'Agostino, à partir du rapport numéro 16.

Rapport 25-42021-DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des seniors - 1^{ère} répartition 2025

Rapporteur : Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Madame la Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Tout d'abord, je voulais juste dire que je suis très honorée de présenter justement cette série de rapports parce que ces rapports sont une ambition politique constante, celle d'une Ville qui prend soin. Soutenir les associations, les centres sociaux, les projets de quartier, les initiatives citoyennes, c'est reconnaître qu'une

politique publique utile se construit à partir des réalités locales avec les acteurs et les actrices de terrain.

J'en viens au rapport numéro 16, excusez-moi, qui vise à soutenir les actions de proximité pour nos aînés, des actions qui luttent contre l'isolement, réduisent la fracture numérique, accompagnent le vieillissement, valorisent les savoirs, réduisent l'exclusion. Cette dynamique s'inscrit dans une politique municipale plus large, qui se renforce cette année d'ailleurs, avec la mise en place du Pass Senior. Ce Pass gratuit est accessible à toutes les personnes de plus de 60 ans domiciliées à Marseille. Il donne droit à un ensemble d'activités sociales, culturelles et sportives, ainsi qu'à l'accès gratuit aux piscines municipales, bibliothèques et musées de la Ville de Marseille.

Dans le cadre de ce rapport 16, est soumis à votre approbation, l'attribution de subventions à des associations œuvrant pour l'autonomie, la santé et la qualité de vie des seniors dans le cadre d'une première répartition des crédits de 2025. Il nous est proposé par Monsieur Heddadi. Deux projets sont conservés dans le 6/8, celui porté par l'association Opération féminine, pour leurs ateliers informatiques à destination des seniors. Et celui porté par l'association Les Vallonnés, projet seniors, qui nous font l'honneur d'ailleurs chaque année de proposer aux seniors des ateliers de chant. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire. - Merci beaucoup pour le rapport 16. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Le rapport 17.

Rapport 25-42019-DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions aux associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 1^{ère} répartition 2025

Rapporteur : Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO. - Il est consacré aux fêtes de quartier, et il rappelle que faire vivre le droit à la

fête, c'est reconnaître l'importance de ces moments collectifs où se tissent les liens, la mémoire, la présence dans les lieux de vie. Ces fêtes ne sont pas accessoires. Elles permettent de recréer de la proximité, de lutter contre l'isolement, de réinvestir l'espace public comme un lieu commun. Ces fêtes constituent une réponse directe aux replis sociaux et territoriaux.

Est soumise à votre approbation l'attribution de subventions à des associations pour l'organisation de fêtes de quartier, dans le cadre d'une première répartition 2025. Ce rapport nous est proposé par Monsieur Heddadi. Donc un projet pour l'instant, dans le 6/8, celui porté par le centre social Bonneveine-Vieille Chapelle pour la fête des 60 ans du centre au cœur de Bonneveine. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Et pour ce soutien aux fêtes de quartier, qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup Madame D'Agostino pour ce beau rapport. On est effectivement très heureux de soutenir ces moments qui relient les habitants les uns avec les autres. Merci beaucoup.

Rapport 25-42106-DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions aux équipements sociaux pour l'innovation et la créativité - 1^{re} répartition 2025

Rapporteur : Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO. - À travers ce rapport, la Collectivité soutient des projets d'innovation sociale. Ce sont des initiatives concrètes qui s'attachent à répondre autrement à des besoins mal couverts. Isolement, précarité éducative, tension intergénérationnelle, absence de lieux d'expression. Ils visent à renforcer la capacité d'agir des habitantes et des habitants, à créer des espaces de confiance et d'initiative, et à réduire les inégalités de manière durable. C'est bien cela que nous appelons l'innovation sociale. Réinterroger les formes d'accompagnement, valoriser

les savoirs d'usage, et partir de la réalité de terrain pour agir autrement. Ces projets sont portés par les centres sociaux.

Sont soumis à votre approbation, l'attribution de subventions aux centres sociaux, prévus dans le cadre de la convention cadre 2024/2027, dont nous avons parlé tout à l'heure, dans le cadre d'une première répartition de crédits 2025 et des conventions ci-annexées. Il y a beaucoup de projets dans le 6/8, huit projets en tout et pour tout. Les ateliers du lien qui rassemblent des générations et des cultures différentes autour d'activités créatives, au Roy d'Espagne. Un projet d'action innovante, co-construite avec les jeunes et les familles du centre social Julien, dans le 6^{ème} arrondissement. Ou encore des dispositifs à Bonneveine qui articulent accueil, parentalité et action en direction des femmes retraitées - oui, elles en ont besoin aussi - en sortant des logiques classiques d'intervention sociale. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup pour ce rapport. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 25-42204-DTEM

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS - PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE - Attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la transition écologique et de l'environnement - Approbation d'une convention de subventionnement

Rapporteur : Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO. - Ce rapport porte sur la transition écologique et nous rappelle que l'écologie se construit aussi à partir des usages, on vient d'en parler, des pratiques concrètes, des initiatives locales. Les projets soutenus ici agissent au plus près des habitantes et des habitants. Ils mobilisent autour de la végétalisation, du recyclage, de la logistique douce, de la médiation sociale, ou encore de la précarité énergétique. Il s'agit là d'une écologie vivante, accessible et ancrée dans nos territoires. Ce rapport nous est proposé par Monsieur Sébastien Barles.

Sont soumis à votre approbation l'attribution de subventions à des associations et des organismes œuvrant pour la transition écologique, et les conventions ci-annexées, conclues avec ces associations. Deux associations en particulier sont concernées dans le 6/8, l'association Les terres intérieures, pour leur action de sensibilisation à l'environnement et à la médiation sociale à destination des familles de Frais Vallon. Et puis l'association de préfiguration de la régie de quartier Noailles et Belsunce, pour des projets de cycle logistique et d'accompagnement à la transition, dans tout le centre-ville. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup Madame d'Agostino. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Le rapport numéro 20.

Rapport 25-42093-DSPI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 1^{ère} répartition - Approbation des conventions annexées

Rapporteur : Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Ce rapport porte sur les droits des femmes et la lutte contre les violences sexistes. Il affirme une politique municipale cohérente et résolue, garantir des espaces de protection, d'écoute, d'accompagnement et de reconstruction pour les femmes victimes de violences. Les associations soutenues sont des partenaires essentiels de cette action. Elles œuvrent au quotidien, souvent dans des conditions difficiles, pour faire reculer les violences, mais aussi pour construire des parcours d'autonomie et de reprise de pouvoir.

Sont soumises à votre approbation, l'attribution de subventions à des associations luttant pour les droits des femmes, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes, ainsi que les conventions ci-annexées. Ce rapport nous est proposé par Madame Nathalie Tessier, ici présente.

Madame la Maire.- Merci beaucoup.

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Je vais juste citer les associations parce qu'elles le méritent. L'association Solidarité Femmes 13 pour leur projet d'accueil et d'accompagnement global des femmes victimes de violences, le Quadrathlon des femmes, et le lieu d'accueil de La Tresse pour renforcer la parentalité ; l'association de politiques criminelles appliquées qui visent à éloigner les auteurs de violences et aussi à les accompagner dans leur projet et leur parcours de réinsertion ; le centre social Mer et Colline, pour leurs actions de sensibilisation à l'égalité et puis l'édition de leur journal Le petit écho des calanques. Et puis, toujours, l'association Terres intérieures pour leur espace de rencontre pour les habitantes de Frais vallon. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

(Applaudissements)

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup pour cette action aujourd'hui. Je vous propose d'enchaîner avec le rapport numéro 24, Madame d'Agostino.

Rapport 24-42116-DSPI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 1^{ère} répartition

Rapporteur : Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO. - Ce rapport s'inscrit dans une dynamique de lutte contre toutes les formes de discrimination, en reconnaissant notamment le rôle central des pratiques artistiques, culturelles, interculturelles dans la transformation sociale. À Marseille, ville-monde, le combat pour l'égalité ne peut se détacher des réalités vécues par celles et ceux qui subissent le racisme, le sexisme, l'homophobie, la transphobie, ou encore toutes les discriminations liées à la précarité, à l'exil.

Les structures soutenues dans ce rapport s'emparent de ces enjeux de manière singulière, par des projets d'art engagés, de créations partagées, de transmissions culturelles et de réappropriation des récits. Sont soumises à notre approbation l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations, dans la première répartition de 2025, ainsi que la convention annexée avec l'association Fierté Marseille Organisation. Ce rapport nous est proposé par Monsieur Théo Challande-Névoret. Cinq associations sont concernées dans le 6/8. L'association Solaris, l'association des ateliers des artistes en exil, l'association Alcime, l'association Tanimena l'association Perseiden. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

(Applaudissements)

Madame la Maire. - Je mets ce rapport au vote. Qui vote contre ? Monsieur Marandat. Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Merci beaucoup. Je passe la parole à Madame Abours pour le rapport numéro 21.

Rapport 25-42028-DAEJ

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations animant des accueils de loisirs sans hébergement - 1^{ère} répartition 2025 - Approbation de conventions

Rapporteur : Micheline ABOURS

Mme Micheline ABOURS. - Bonsoir à toutes et tous. Madame la Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, dans le cadre d'une politique globale en faveur des enfants, la Ville de Marseille et la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône, en collaboration avec les services de l'État, soutiennent financièrement les initiatives et les projets proposés par des associations qui développent des accueils de loisirs sans hébergement, pour aller plus vite des centres d'accueil, lieu d'émancipation des petites Marseillaises et des petits Marseillais, organisés les mercredis et pendant les vacances scolaires.

En 2025, le budget de soutien aux accueils de loisirs sans hébergement est de 5,503 millions d'euros, soit une augmentation de plus de deux millions d'euros depuis 2020. L'ambition de cette subvention est de permettre l'accès de plus, y compris les plus fragiles, à des loisirs éducatifs de qualité. Pour rappel, les indicateurs de financement, en accord avec la CAF, sont fondés quantitativement sur la fréquentation d'accueil de loisirs sans hébergement, et la contribution des familles. Et qualitativement sur le contenu des animations en lien avec le projet éducatif de territoire et la continuité éducative proposée dans le territoire durant les différents temps de l'enfant, scolaire, périscolaire et extrascolaire. Aujourd'hui, une répartition des crédits d'un total de 3 271 800 d'euros est soumise à notre approbation. Le montant proposé à chaque structure a été établi sur la base du prévisionnel 2025, suite à l'analyse des éléments fournis par les opérateurs.

Les conventions conclues avec chaque association bénéficiaire précisent le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille. Dans notre secteur, quatre associations sont concernées. Le Centre socioculturel du Roy d'Espagne pour 55 877 euros. Le Centre socioculturel Saint-Giniez Milan pour 62 826 euros. Le Centre social Mer et Colline pour 37 093 euros. Et enfin, l'association Stade Marseillais Université Club, le SMUC, pour 45 000 euros. Nous vous proposons donc d'approuver ces attributions et ce rapport. Celui-ci a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci, Madame Abours. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Monsieur Lusson pour le rapport numéro 22.

Rapport 25-42104-DETECES

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Mission emploi - Attribution d'une participation financière de fonctionnement pour l'année 2025 à deux associations œuvrant dans le domaine de l'emploi et de l'insertion - Soutiens au titre du Fonds d'innovation pour l'emploi - Attribution de subventions an nature - Approbation de conventions

Rapporteur : Baptiste LUSSON

M. Baptiste LUSSON. - Madame la Maire, chers collègues, Messieurs, Mesdames, bonsoir. Le rapport numéro 22 est transmis par la Direction générale adjointe Ville de Demain, Direction économie, tourisme, emploi. Ce rapport concerne l'attribution de subventions à des structures œuvrant en faveur du développement économique de Marseille, de l'insertion professionnelle et de l'emploi. Le montant total est de 695 151 euros, réparti sur quatre structures. Parmi celles-ci, la Mission locale basée dans le sixième arrondissement. Le projet est un consortium avec trois autres structures, les Têtes de l'Art, Appel d'Aire et Citizens Campus, pour tester les impacts d'une participation active des jeunes dans leur formation. Elle recevra à ce titre 75 151 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci, Monsieur Lusson. Je ne vois pas de prise de parole. Vous vous déportez Monsieur Pantalacci-Bonnaffous. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Rapport 25-42103-DETECES

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Mission emploi - Attribution de subventions pour l'année 2025 à des associations œuvrant en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi - 2^{ème} attribution - Approbation de conventions.

Rapporteur : M. Baptiste LUSSON

M. Baptiste LUSSON.- Le rapport numéro 23 est soumis par la Direction générale adjointe Ville de Demain, Direction économie, tourisme, emploi et insertion. Le rapport numéro 23 concerne l'attribution de subventions à des structures œuvrant en faveur du développement économique de Marseille, de l'insertion professionnelle et de l'emploi. Le montant total est de 45 500 euros, réparti sur cinq structures. Parmi celles-ci, le programme orientation/insertion sociale PROTIS est basé dans le 8^{ème} arrondissement. Ce projet concerne la mise en place d'une plateforme facilitant la recherche d'emploi des parents en situation de précarité. Elle recevra à ce titre 9 000 euros.

Je tiens à remercier également l'ensemble des acteurs du territoire qui œuvrent pour sortir les personnes précaires de leurs difficultés, notamment l'association Festins, la Cité des Métiers de Marseille, la Maison de l'Emploi, l'Appel d'aire, le CREPI, AAPPI pour leur immense travail. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

(Applaudissements)

Madame la Maire.- Des structures que nous sommes tous heureux et heureuses d'accompagner. Avant même de le mettre aux voix, ce rapport est applaudi. Je le présente à votre approbation. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Monsieur Lusson. Madame Dénia Salone pour le rapport suivant, le 26.

Rapport 25-42136-DSPI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de personnes en situation de handicap - Budget primitif 2025 - Approbation de la convention annexée

Rapporteur : Rosette DENIA-SALONE

Mme Rosette DENIA-SALONE.- Il s'agit de douze associations. Il y en a pour 94 500 euros, mais pour nous, il n'y en a que trois. Il y en a une, c'est l'association Alcime, 9 000 euros. Il s'agit d'une association qui promeut des films. Elle a reçu 9 000 euros. Après, il y en a une autre, ZimZam, 10 000 euros. Elle s'occupe de tout ce qui est cirque et ce qui va mettre en avant les enfants handicapés. C'est 10 000 euros. Ensuite, nous avons aussi l'ASPTT, 4 000 euros. Pour nous, dans le secteur, nous avons 23 000 euros.

Madame la Maire.- Exactement. Pour des projets en faveur des personnes en situation de handicap. Merci beaucoup Madame Dénia Salone d'être présente et de nous avoir présenté ces rapports. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Et Monsieur Mounien pour le rapport numéro 27.

Rapport 25-42161-DGAJSP

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - Attribution de subventions à des associations de solidarité et de lutte contre l'exclusion - 2^{ème} répartition 2025

Rapporteur : M. Joël CANICAVE

M. Joël CANICAVE.- Madame la Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport est adressé par Madame Garino. Il concerne les subventions des associations venant en aide aux personnes précaires.

Ces subventions s'inscrivent dans le cadre de la deuxième répartition d'un montant de 103 000 euros. Dans notre secteur, il y a deux associations concernées. On a d'abord l'accueil de jour Saint-Joseph pour 30 000 euros, et l'association Entourage pour 6 000 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

(Applaudissements)

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Juste pour récapituler, c'est pour l'accueil de jour qui se situe à la paroisse Saint-Joseph, rue de Paradis, et pour l'association Entourage. S'il n'y a pas de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie beaucoup.

Je parle aux personnes qui se déplacent. Le soutien de la municipalité en faveur des associations est quelque chose auquel nous accordons énormément d'importance. Seules, les institutions ne peuvent pas tout. Les associations qui œuvrent sur notre territoire sont évidemment pour nous des partenaires extrêmement précieux avec lesquels nous construisons au quotidien cette action publique. Vous avez le détail, quand chacun des adjoints ici présent, raconte, pour chaque association, le montant et le projet qui est concerné par ces subventions. À chaque fois ce sont des projets qui sont construits avec l'équipe municipale de la Ville de Marseille et qui contribuent à l'action publique, à laquelle nous tenons beaucoup. Je pense qu'au nom du Conseil d'arrondissements, on peut saluer ce soir l'ensemble de ces acteurs associatifs qui, dans tous les domaines, s'échinent à apporter à chaque fois du lien, de la solidarité, de l'écologie, de la culture, du sport, des droits, et tout ce qui peut aider chacune et chacun

là où ils et elles se trouvent, particulièrement dans ces moments difficiles.

Pour certains, vous avez appuyé sur ce contexte qui est complexe effectivement en ce moment. On voit que le contexte budgétaire français est compliqué. On voit que certaines collectivités reculent dans leur soutien aux associations. Je voudrais redire ma satisfaction de voir notre municipalité, celle du Maire Benoît Payan, continuer à soutenir ces associations au quotidien dans ces domaines tellement importants. Je vous remercie beaucoup pour ce conseil d'arrondissements et pour ce soutien à toutes ces associations qui sont extrêmement importantes.

Je vous donne rendez-vous comme promis pour différentes choses qui vont se passer prochainement. La première, c'est un événement très important qui se passe samedi prochain à Vauban, notre édition de La Voie est Belle qui va réunir les associations de commerçants, les CIQ, les associations de parents d'élèves, et tous les habitants de Vauban pour pouvoir à la fois végétaliser le boulevard Vauban. Une première, puisque nous allons construire avec les habitants des jardinières et nous allons végétaliser avec eux ce beau boulevard Vauban.

Et puis aussi participer à un laboratoire citoyen pour contribuer à penser l'avenir de ce beau quartier. C'est une belle occasion de contribuer et de fabriquer ensemble un quartier plus vert, plus agréable et plus vivant. Vous y êtes toutes et tous les bienvenus. Je vous l'ai dit, je vous le redis, la grande concertation du 29 avril, le coup d'envoi de la concertation le 29 avril au parc Chanot, cela s'appelle la nuit du littoral. Vous êtes les bienvenus. Et puis, je vous annonce aussi nos cérémonies du 8 mai auxquelles nous tenons beaucoup. Cette année encore, elles se dérouleront dans l'ensemble de notre secteur du 6^{ème} et du 8^{ème} arrondissement. On aura l'occasion d'aller rendre hommage à l'ensemble des monuments et des stèles présents dans notre secteur. On a tout un programme qui a déjà été mis en ligne. L'ensemble des élus de nos secteurs sont les bienvenus pour pouvoir commémorer ensemble le 8 mai 1945.

Je ne vais pas revenir sur la saison culturelle qui a été grandement annoncée, mais vous encourager toutes et tous à venir, à vous abonner à notre newsletter si vous ne la recevez pas encore, qui est l'occasion de découvrir les nombreuses

animations qui sont la réalité de ce qui se traduit ensuite dans notre compte d'exécution, Monsieur le premier adjoint.

Je vous donne rendez-vous pour notre prochain Conseil d'arrondissements, la date est fixée, ce sera le 17 juin. Je vous souhaite à toutes et tous une excellente soirée. Merci pour votre participation.

La séance est levée à 19 heures 18 par Madame la Maire.